

République Française
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz Campagne



COMMUNE DE FAILLY
57640

COMPTE RENDU

Séance n° 5 du 21 octobre 2016.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vingt et un octobre deux mille seize à 20 heures 30 minutes - MAIRIE DE FAILLY 1, rue de Vrémly, sous la Présidence de Monsieur Roland TETERCHEN, le Maire

Date de convocation : 17 octobre 2016.

Délibération n° 2016_5_1: Modification des statuts de la CCHC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire lors de la séance du 14 septembre 2016 a décidé de modifier ses statuts dans l'optique de la fusion avec la CCPP et de la mise en conformité avec la loi " NOTRe" ;

Le Conseil Municipal, après lecture de la délibération n° 043/2016 du Conseil Communautaire du Haut Chemin, approuve les statuts rédigés.

Délibération n° 2016_5_2 : Projet de réhabilitation de l'ancienne mairie : demandes de subventions

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie de Vrémly qui a pour objectif de créer des surfaces pour un plateau médical et des bureaux ,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE l'avant -projet de réhabilitation de l'ancienne mairie estimé à 164 214 € HT lors de l'élaboration de la déclaration préalable de travaux.

SOLLICITE une subvention:

- au titre de l'AMITER auprès du Département
- au titre de la DETR
- au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame la Députée Marie-Jo ZIMMERMANN
- au titre du FEDER auprès de la Région si ce projet est éligible.
- à la Grande Région si ce projet est éligible

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CHARGE le Maire d'inscrire la dépense au budget 2017 en section d'investissement au chapitre 23 sous l'opération Réhabilitation ancienne mairie.

Délibération n° 2016_5_3 : Demande de cession d'un sentier impasse du Maix au Pont

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas désaffecter le sentier situé Impasse du Maix au Pont jouxtant les parcelles 204 et 99 et par de ce fait rejette la demande de cession.

Délibération n° 2016_5_4 : Projet de construction d'un groupe scolaire : approbation du plan de financement proposé par le SIS.

Considérant la délibération du 18 octobre 2016 du Conseil Syndical de Faily et environs qui arrête le plan de financement du projet de construction du groupe scolaire et périscolaire à Vany,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, délégué au SIS,

Le Conseil Municipal,

- approuve le plan de financement.
- accepte la poursuite du projet.